

## DOSSIER DE PRESSE



---

### Relations presse

Corine BUSSON-BENHAMMOU

Hôtel de Ville – CS 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02

Tél. : 02 41 05 40 33 / 06 12 52 64 98

Mail : corine.busson-benhammou@ville.angers.fr



## SOMMAIRE

- Aqua Vita, une piscine pour tous les Angevins p 3
  
- L'offre aquatique sur le territoire p 5
  
- Un établissement performant et durable p 7
  
- Une architecture en quatre zones p 8
  
- Les entreprises du chantier p 10

## Aqua Vita, une piscine pour tous les Angevins

*« Au moment où l'on s'interroge sur un nouveau modèle de société, je réaffirme la force de notre modèle angevin fait d'un équilibre ambitieux favorisant l'innovation et la création sans renoncer ni à la solidarité et ni à notre cadre de vie. En fin d'année, Angers aura ainsi le centre aqualudique qu'elle mérite : Aqua Vita trouvera très vite toute sa place dans le cœur des Angevins, pour les familles comme pour les sportifs. »* Frédéric Béatse, maire d'Angers.

Le complexe aqualudique qui verra le jour à Angers en 2013, vient de trouver son nom. Baptisée Aqua Vita, cette piscine a pour vocation de répondre aux besoins des Angevins, notamment des enfants et de leur famille, de disposer d'un équipement aquatique complet à la fois ludique et sportif près de chez eux. Familles, groupes scolaires, associations petites enfance, clubs sportifs, séniors et même personnes non nageuses, en novembre 2013, le nouvel équipement pourra accueillir jusqu'à 390 000 personnes par an.

Ce nouveau service venant en complément des équipements existants sur le territoire prend en compte les besoins actuels et futurs du territoire. Implanté sur le nouveau quartier dynamique des Hauts de Saint Aubin, cet équipement comprendra à la fois des surfaces destinées aux pratiques individuelles et de groupes avec des espaces de type bassins de natation, balnéothérapie, pataugeoire, glisse... et à des activités complémentaires avec un espace de remise en forme.

Enfin, cet investissement compte parmi les plus stratégiques pour le territoire angevin. A ce titre, il figure parmi les priorités du CAP, le Contrat d'Avenir et de Performance, proposé par la municipalité aux Angevins en avril 2011 afin de baliser l'action et les priorités de la collectivité sur les prochaines années. Le complexe aqualudique est une des déclinaisons concrètes du CAP, tant pour ce qui concerne le socle des investissements que pour le renforcement du service public angevin qui doit s'adapter pour mieux répondre aux attentes des habitants, et notamment pour le soutien aux familles.

### **L'accueil des enfants**

Familiariser l'enfant à l'eau, l'aider dans l'apprentissage de la nage, font partie des objectifs de la piscine aqualudique. En novembre 2013, avec ce complexe, Angers accueillera la première piscine en France dotée d'autant de surfaces et d'activités pour les moins de 7 ans non nageurs.

Les associations œuvrant dans ce domaine (Bébé Plouf, clubs...) seront accueillies au sein du dispositif dès son avènement.

Au niveau des scolaires, le complexe possède une capacité d'accueil de quatre unités pédagogiques en instantanée soit entre 20 000 et 65 000 élèves de tous niveaux de natation dans l'année. Pour faciliter l'arrivée des scolaires, un parvis sécurisé devant le complexe permettra le rassemblement des groupes d'élèves et la dépose en car.

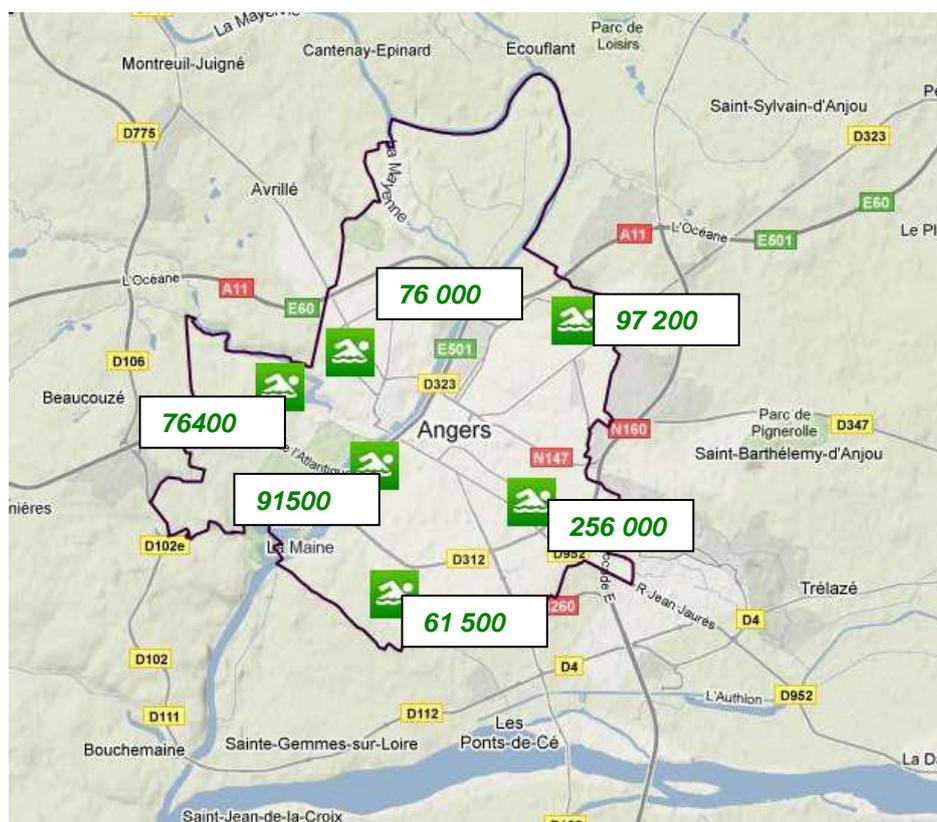
## **Une Délégation de service public pour l'espace forme**

Entretenir son capital santé est devenu un véritable enjeu de société. Depuis de nombreuses années, la Ville d'Angers met un point d'honneur à promouvoir le sport pour tous. Dans cet esprit, la Ville a décidé de mettre en place un espace forme au sein du complexe aqualudique. Ainsi, les nageurs auront la possibilité de pratiquer, en complément de la baignade sportive, une activité physique adaptée et accompagnée. Cet espace proposera une approche spécifique dans le domaine de la balnéothérapie et de l'entretien musculaire et cardiaque.

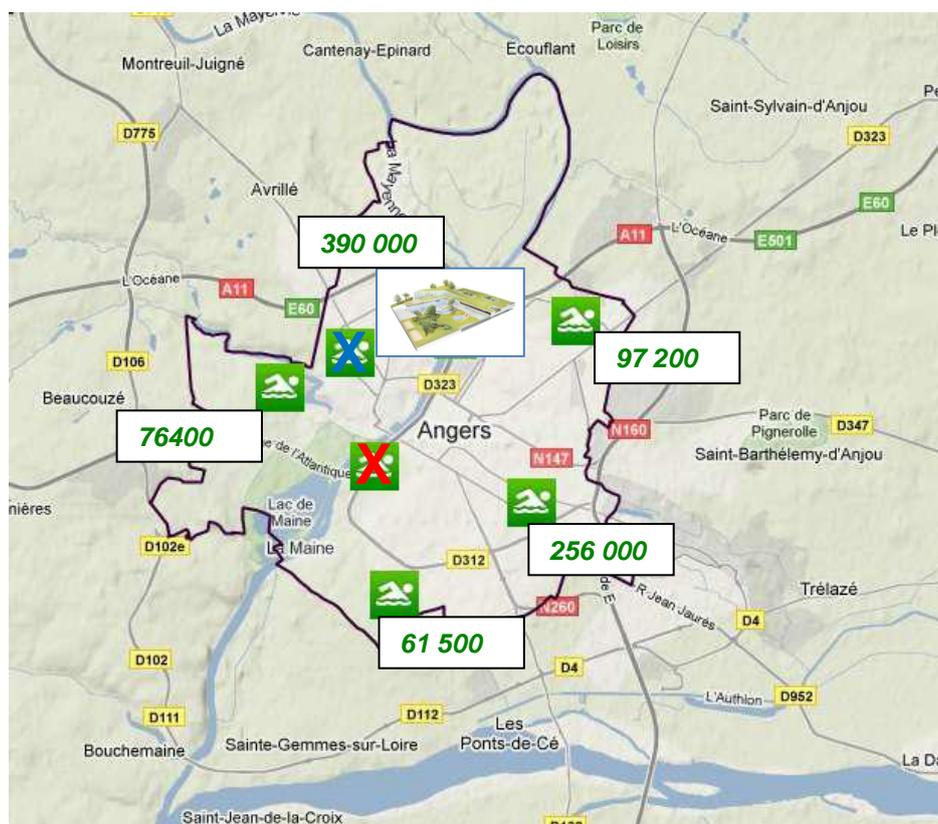
Cet espace fera l'objet d'une Délégation de service public d'une durée de 8 ans assurée par la Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A) à compter de la date de mise à disposition des locaux envisagée en novembre 2013. Les services proposés sont particulièrement destinés à apporter une nouvelle alternative d'accueil aux publics moins captifs aux offres plus traditionnelles existantes (jeunes, familles, seniors et femmes).

## L'offre aquatique sur le territoire

Aujourd'hui, le territoire compte six équipements piscines et plans d'eau. En 2013, la piscine de la Baumette fermera ses portes car trop obsolète. L'objectif d'implantation du complexe aqualudique est d'augmenter le nombre de places disponibles sur le territoire tout en concentrant l'offre.



**Actuellement le territoire est doté de 658 000 places.**



**A l'avènement du complexe aqualudique, le territoire pourra accueillir jusqu'à 885 000 personnes.**

# Un établissement performant et durable

Doté d'une offre concentrée et adaptée à l'accueil de publics différents, le complexe minimise les contraintes d'exploitation, notamment les problèmes de surveillance (accueil, bassins...), d'entretien et de sécurité des biens et des personnes.

Les techniques, les matériaux et les procédés mis en œuvre dans la construction des bâtiments sont durables. L'équipement sera raccordé à une chaufferie bois (réseau de chaleur de la ville) présente à proximité du site. Son implantation sur le quartier des Hauts de Saint Aubin permettra au public un meilleur accès aux transports en commun comme le tramway et le bus. Un parking destiné à servir de stationnement relais pour le tram sera commun avec celui de la piscine à proximité de l'établissement.

Cette piscine s'inscrit pleinement dans la philosophie de ce nouveau quartier et l'aménagement d'un nouvel Angers autour du tramway, élément désormais structurant de la vie de la ville.

## La maîtrise des coûts de construction

La construction d'un centre aquatique est complexe et impose une grande rigueur dans la conduite du projet. Cette rigueur interviendra notamment dans l'évaluation des coûts d'investissement, de maintenance et de fonctionnement, évitant ainsi tout dépassement budgétaire préjudiciable à la collectivité.

## Architecte en charge du projet

Jean Guervilly, bureau d'études Ethis spécialisé dans la maîtrise d'œuvre des centres aquatiques, patinoires, thalassothérapies, balnéothérapies, centres de thermalisme...

## Investissements et coûts

Le coût global du projet représente 30 millions d'€ HT révisions de prix comprises étalés sur 4 ans. Par ailleurs, d'ici 10 ans, ce sont 20 millions d'euros que la Ville va économiser en non rénovation des piscines de la Baumette, du fait de leur vétusté.

Des subventions de l'Europe (FEDER : 3,4 millions d'euros) et du Conseil régional (5,4 millions d'euros) sont également accordées.

Grâce à la fréquentation attendue, les bénéfices permettront de réduire les coûts engendrés pour le contribuable.

La politique tarifaire se veut néanmoins accessible à tous allant de 1,80 € à 5,50 € pour les individuels en fonction de l'âge et du quotient familial. Des tarifs groupe sont également mis en place.

# Une architecture en quatre zones

## Une zone d'apprentissage

Composé d'un bassin intérieur d'activités et d'apprentissage de 200 m<sup>2</sup> et de plages, cet espace sera doté de plusieurs particularités : une rampe qui facilitera l'accessibilité des personnes handicapées, des points d'ancrage pour fixer du matériel et une isolation acoustique et visuelle. Les plages permettront la circulation du moniteur autour du bassin et une zone sera consacrée à la démonstration. Ce bassin a pour vocation de servir de bassin de perfectionnement pour les scolaires et de bassin d'activités aquatiques.

## Une zone petite enfance

Un des objectifs du complexe aquatique est d'accueillir la petite enfance et la famille. Cette zone sera composée :

- d'un bassin intérieur pour la petite enfance de 100 m<sup>2</sup>, d'une pataugeoire de 50m<sup>2</sup> et 200 m<sup>2</sup> de jeux d'eau intérieurs.
- D'un espace extérieur avec d'autres jets extérieurs pour 100 m<sup>2</sup> et d'un bassin de type lagon de 150 m<sup>2</sup>.



Une grande importance est accordée à la zone enfance, afin de créer un véritable espace de loisirs spécifiquement adaptés aux enfants. L'enfant de moins de 3 ans évolue en forte proximité avec un adulte dans l'eau assez chaude, de toutes profondeurs et animée par de nombreux matériels flottants. Ceux de 4 à 6 ans, toujours non nageurs et peu autonomes, évoluent quant à eux dans l'eau avec leurs parents mais apprécient des séances de jeu avec l'eau dans des pataugeoires. L'espace enfant par son aménagement permettra le développement sensoriel, moteur et aquatique des enfants de tous âges. Cette zone sera donc conçue avec des éléments d'animation (petite cascade, plaque à bulles, carrelage décoratif...) et des aménagements de type mini parc d'aventure favorisant le déplacement et les zones de sensations différenciées.

Le sol sera souple permettant les allers-retours des enfants entre zone humide et sèche et respectant les contraintes d'hygiène et de sécurité.

## Zone tout public et familiale

Cette zone comprendra :

- **un bassin calme intérieur de 250 m<sup>2</sup>** équipé d'aménagements de détente de type balnéothérapie afin de pouvoir disposer d'un véritable parcours de remise en forme par l'eau
- **un sas aquatique** qui servira de liaison entre le bassin extérieur et le hall des bassins intérieurs. Il sera conçu de manière à diminuer au maximum les effets de pont thermique
- **un bassin de natation extérieur dit « bassin nordique de 50 mètres » de 750 m<sup>2</sup>** destiné aux activités sportives avec 8 lignes d'eau de 2,50 mètres.



## Zone agitée ou espace glisse

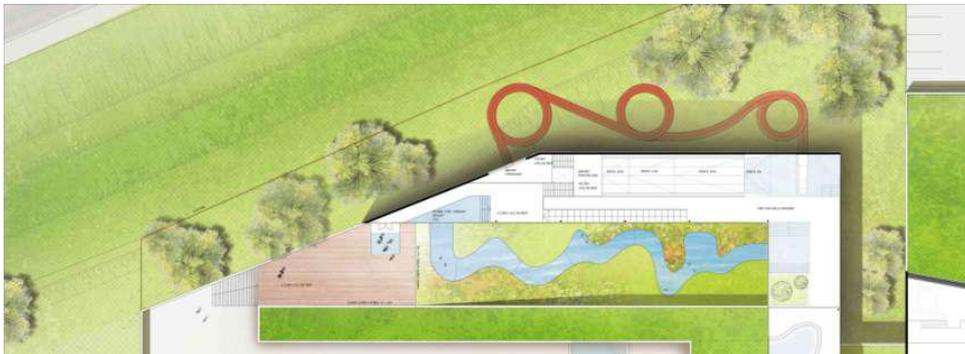
A l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, plusieurs animations sont prévues dans cette zone destinée aux jeux.

A l'intérieur :

- **un pentaglisse** (toboggan géant avec 4 places simultanées)
- **un toboggan intérieur de 90 mètres** qui sera animé avec plusieurs ambiances : trou noir, accélération...

En extérieur, un espace isolé

- **un torrent** d'une surface de 300 m<sup>2</sup>



# Les entreprises du chantier

**MAITRE D'OUVRAGE :**

SARA

VILLE D'ANGERS

**MAITRE D'OEUVRE :**

Jean GUERVILLY Architecte mandataire

BOHUON BERTIC Architectes

**BUREAU DE CONTROLE :** QUALICONSULT

**SPS :** DEKRA

**BET FLUIDE :** ETHIS

**BET STRUCTURES :** B.S.O.

**ECONOMISTE :** ECB

**BET ENVIRONNEMENTALES :** TERA0

**BET ACOUSTIQUE :** AVEL ACOUSTIQUE